

Par Daniel Couture

Voir tous les articles de Daniel Couture



Le Mouvement Personne d'Abord à la Commission sur la Loi électorale

L'organisme dépose un mémoire au nom des personnes présentant une déficience intellectuelle

Les auditions de la Commission spéciale sur la Loi électorale qui se sont tenues à Lévis jeudi dernier ont débuté par un exposé remarqué de Louise Bourgeois et Yvette Muisé, respectivement présidente de la Fédération et présidente du secteur Québec Métropolitain du Mouvement Personne d'abord.

Les exposés, qu'on pourrait qualifier de colorés, de mesdames Bourgeois et Muisé, elles-mêmes atteintes d'une légère déficience, ont fait valoir le point de vue tant des personnes présentant une déficience intellectuelle que de toute personne ayant un problème d'analphabétisme. Appréciée par l'auditoire qui s'est montré très réceptif, cette présentation était argumentée avec beaucoup de candeur et d'à-propos.

Après avoir fait connaître brièvement leur organisme et les problèmes auxquels leurs membres ont à faire face, les porte-parole ont réclamé que la réforme de la loi électorale soit l'occasion d'ajouter sur les bulletins de votes une photo de chacun des candidats qui accompagnerait leur nom et, le cas échéant, le logo du parti auquel ils appartiennent. « Nous ne savons pas lire; alors, lorsqu'on arrive devant un bulletin de vote on ne peut pas savoir où placer notre X parce qu'on voit seulement des gribouillis. Mais si on voyait la photo du candidat à côté de son nom et du logo de son parti, on pourrait choisir celui qu'on veut » a affirmé madame Muisé à la Commission qui a de toute évidence enregistré le message. Dans le mémoire déposé par le mouvement, on revendique certaines bonifications de l'avant-projet de loi en ce qui a trait à l'accessibilité universelle de l'information et à l'utilisation d'une terminologie reconnue et utilisée pour les personnes vivant avec des limitations.



Mmes Louise Bourgeois et Yvette Muisé, respectivement présidente de la Fédération du Québec et présidente de la région du Québec Métro du Mouvement Personne d'Abord arborant la maquette qui leur servait d'exemple, après la présentation de leur mémoire devant la Commission spéciale sur la Loi électorale qui s'est amée à Lévis ce jeudi 9 février 2006.